

AIDE A LA PERSONNE

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social

Descriptif du métier

Le métier

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Le diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social est structuré en un socle commun de compétences et trois spécialités : « Accompagnement de la vie à domicile », « Accompagnement de la vie en structure collective », « Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire ».

Secteurs d'emploi

- *Accompagnement de la vie à domicile*
Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, CHRS, MARPA, SAAD, SAVS, SSIAD....
- *Accompagnement de la vie en structure collective*
Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : EHPAD, USLD, MAS, FAM, IME...
- *Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire*
Sa mission consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Les principaux lieux ou modalités d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux...



La formation

L'enseignement théorique comprenant 378 heures de socle commun et 147 heures de spécialités se décompose en 4 Domaines de Formation (DF) :

- DF 1 : « Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale » (126 h socle et 14 h spécialité)
- DF 2 : « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » (98 h socle et 63 h spécialité)
- DF 3 : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » (63 h socle, 28 h spécialité)
- DF 4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » (70 h socle, 42 h spécialité)

Plus une période de détermination de parcours et de validation des compétences de 21 heures.

Les candidats en situation d'emploi effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 heures. La formation en situation d'emploi se déroule sur 22 mois.

Les candidats en formation initiale effectuent une période de formation pratique de 840 heures (24 semaines) réparties sur deux ou trois stages dont un au moins de 245 heures (7 semaines). La formation initiale se déroule sur 12 mois.

Certification / Validation

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État d'Accompagnant Educatif et Social - Niveau V délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Coût de la formation 2018-2019

Frais		
Sélection	Frais traitement dossier + Epreuve écrite	80 €
	Frais traitement dossier (pour dispensés écrit)	40 €
	Epreuve orale	100 €
Frais de scolarité	Droit d'inscription	278 €
	Frais pédagogiques	438 €
Frais de scolarité Situation d'Emploi	Frais pédagogiques	5 932,50€ Pour la formation

Conditions d'accès

Pour être admis à suivre cette formation, les candidats doivent avoir satisfait à l'examen d'entrée, qui comporte :

- **une épreuve écrite d'admissibilité*** composée d'un questionnaire de dix questions orientées sur l'actualité sociale, durée de l'épreuve : 1 h 30 min notée sur 20 points.

*(sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes dont la liste est fixée par le ministre chargé des affaires sociales et les lauréats de l'Institut du service civique.)

- **une épreuve d'admission est composée d'un oral** de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale à partir d'un document préalablement renseigné par le candidat, notée sur 20 points

Lieu de formation

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

Contacts

- **par le site internet :**
www.polaris-formation.fr
- **par courriel :**
s.devaine@polaris-formation.fr
- **par courrier :**
POLARIS Formation
2 rue du Buisson
87170 ISLE
- **par téléphone :**
05 55 01 40 52
Responsable du pôle Aide à la Personne :
Martine POTTIER
Secrétaire pédagogique :
Sandra DEVAINE



Septembre 2017